

1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**· Identificateur de produit**· Nom du produit: **Akepox 1005 Composant B**

· Code du produit: 10574, 10656, 10658, 10659, 10676, 10679, 10678, 10691, 10689, 10699, 11660, 11662, 11663, 11666, 11664, 11674, 11686, 13656, 13661

· Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

· Emploi de la substance / de la préparation

Résine de réaction

· Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

· <u>Producteur/fournisseur:</u>	AKEMI - Chemisch-technische Spezialfabrik GmbH Lechstraße 28 D 90451 Nürnberg	Tel. +49(0)911 - 642960 Fax. +49(0)911 - 644456 e-mail info@akemi.de
----------------------------------	---	--

· Service chargé des renseignements:

Laboratoire

· Numéro d'appel d'urgence:

Département Produits et Sécurité AKEMI chemisch technische Spezialfabrik GmbH

Tel. +49(0)911-64296-59

Horaires de bureau :

du Lundi au Jeudi de 7 :30 à 16 :30

le Vendredi de 7:30 à 13:30

2 Identification des dangers**· Classification de la substance ou du mélange**· Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

GHS05 corrosion

Skin Corr. 1B H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.



GHS07

Acute Tox. 4 H302 Nocif en cas d'ingestion.

Acute Tox. 4 H312 Nocif par contact cutané.

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

· Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE

C; Corrosif

R34: Provoque des brûlures.



Xn; Nocif

R20/22: Nocif par inhalation et par ingestion.



Xi; Sensibilisant

R43: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

· Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:

Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.

· Système de classification:

La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

(suite page 2)

FR

Nom du produit: Akepox 1005 Composant B

(suite de la page 1)

· Éléments d'étiquetage**· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**1,3-cyclohexylènebis(méthylamine)
Alcool benzylique
benzyl diméthylamine**· Marquage selon les directives CEE:**

Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté Européenne/la "GefStoffV"= la Réglementation sur les Produits dangereux.

· Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit:

C Corrosif

· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:1,3-cyclohexylènebis(méthylamine)
Alcool benzylique**· Phrases R:**20/22 Nocif par inhalation et par ingestion.
34 Provoque des brûlures.
43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.**· Phrases S:**1/2 Conserver sous clef et hors de portée des enfants.
23 Ne pas respirer la vapeur.
24/25 Éviter le contact avec la peau et les yeux.
26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
27/28 Après contact avec la peau, enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé et se laver immédiatement et abondamment à grande eau et au savon.
29/56 Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.
36/37/39 Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.
45 En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette).
51 Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.**· Autres dangers****· Résultats des évaluations PBT et vPvB**· PBT: Non applicable.
· vPvB: Non applicable.**3 Composition/informations sur les composants**· Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.**· Composants dangereux:**

CAS: 2579-20-6 EINECS: 219-941-5	1,3-cyclohexylènebis(méthylamine) C R34; Xn R22; Xi R43 Skin Corr. 1B, H314; Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H312; Skin Sens. 1, H317	50-100%
-------------------------------------	--	---------

(suite page 3)

Nom du produit: Akepox 1005 Composant B

(suite de la page 2)

CAS: 100-51-6 EINECS: 202-859-9 Numéro index: 603-057-00-5	Alcool benzylique ☒ Xn R20/22 ☠ Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H332	25-50%
CAS: 103-83-3 EINECS: 203-149-1 Numéro index: 612-074-00-7	benzylidiméthylamine ☒ C R34; ☒ Xn R20/21/22 R10-52/53 ☠ Flam. Liq. 3, H226; ☠ Skin Corr. 1B, H314; ☠ Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H332; Aquatic Chronic 3, H412	1-5%

· Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

4 Premiers secours**· Description des premiers secours**

- Remarques générales: Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit. Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.
- Après inhalation: Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité. En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
- Après contact avec la peau: Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
- Après contact avec les yeux: Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.
- Après ingestion: Consulter immédiatement un médecin. Boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

- Moyens d'extinction
- Moyens d'extinction: CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
- Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie. Peut être dégagé en cas d'incendie: Monoxyde de carbone (CO) Oxyde d'azote (NOx)
- Conseils aux pompiers
- Équipement spécial de sécurité: Porter un vêtement de protection totale. Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant. Porter un appareil de protection respiratoire.
- Autres indications Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations. Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence
- Précautions pour la protection de l'environnement: Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées. Ne pas rejeter dans le sous-sol, ni dans la terre. Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

(suite page 4)

Nom du produit: Akepox 1005 Composant B

(suite de la page 3)

- **Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:** En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avvertir les autorités compétentes.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **Référence à d'autres sections** Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Utiliser un neutralisant.
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Assurer une aération suffisante.
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

7 Manipulation et stockage

- **Manipulation:**
- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
- Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- Stockage:
- Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Aucune exigence particulière.
- Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.
- Autres indications sur les conditions de stockage: Tenir les emballages hermétiquement fermés.
- Classe de stockage: 8

*** 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:** Sans autre indication, voir point 7.
- **Paramètres de contrôle**
- Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail: Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.
- Remarques supplémentaires: Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **Contrôles de l'exposition**
- Équipement de protection individuel:
- Mesures générales de protection et d'hygiène: Protection préventive de la peau avec une crème de protection.
Nettoyer soigneusement la peau immédiatement après une manipulation du produit.
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

(suite page 5)

Nom du produit: Akepox 1005 Composant B

(suite de la page 4)

Protection respiratoire:

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.

Filtre provisoire:
Filtre A/P2

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Protection des mains:

Une protection préventive de la peau en utilisant des produits protecteurs de la peau est recommandée.
Après l'utilisation de gants, appliquer des produits de nettoyage et de soin de la peau.

STOKO EMULSION (<http://www.stoko.com>)
SLIG SPEZIAL (<http://www.stoko.com>)
STOKO VITAN (<http://www.stoko.com>)



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Matériau des gants

Butylcaoutchouc
Caoutchouc nitrile
Caoutchouc fluoré (Viton)

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Temps de pénétration du matériau des gants

Valeur pour la perméabilité: $\text{taux} \geq 6, 480 \text{ min}$

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:

Butylcaoutchouc
Butoject (KCL, Art No. 897, 898)
Caoutchouc nitrile
Camatril (KCL, Art No. 730, 731, 732, 733)
Dermatril (Art No. 740, 741, 742)
Caoutchouc chloroprène
Camapren (KCL, Art No. 720, 722, 726)

Des gants dans les matériaux suivants sont appropriés comme protection contre les éclaboussures:

Caoutchouc nitrile
Dermatril (KCL, Art No. 740, 741, 742)
Camatril (KCL, Art No. 730, 731, 732, 733)
Caoutchouc chloroprène
Camapren (KCL, Art No. 720, 722, 726)

Des gants dans les matériaux suivants ne sont pas appropriés:

Gants en cuir
Gants en tissu épais

(suite page 6)

Nom du produit: Akepox 1005 Composant B

(suite de la page 5)

· Protection des yeux:

Lunettes de protection hermétiques

· Protection du corps:

Vêtements de travail protecteurs

9 Propriétés physiques et chimiques· **Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**· Indications générales.· Aspect:

· <u>Forme:</u>	Liquide
· <u>Couleur:</u>	Jaune clair
· <u>Odeur:</u>	Caractéristique

· Changement d'état

· <u>Point de fusion:</u>	Non déterminé.
· <u>Point d'ébullition:</u>	205°C

· Point d'inflammation: Non applicable.· Température d'inflammation: 435°C· Température de décomposition: > 250°C· Auto-inflammation: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.· Danger d'explosion: Le produit n'est pas explosif.· Limites d'explosion:

· <u>Inférieure:</u>	1,3 Vol %
· <u>Supérieure:</u>	13,0 Vol %

· Pression de vapeur à 20°C: 0,1 hPa· Densité à 20°C: 0,97 g/cm³· Solubilité dans/miscibilité avec· l'eau: Pas ou peu miscible· Viscosité:

· <u>Dynamique:</u>	Non déterminé.
· <u>Cinématique à 20°C:</u>	15 s (DIN 53211/4)

10 Stabilité et réactivité· **Réactivité**· Stabilité chimique· Décomposition thermique/
conditions à éviter:

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

· **Possibilité de réactions**
dangereuses

Forte réaction exothermique aux acides.

· **Produits de décomposition**
dangereux:

Gaz/vapeurs corrosifs

(suite page 7)

Nom du produit: Akepox 1005 Composant B

(suite de la page 6)

11 Informations toxicologiques· **Informations sur les effets toxicologiques**· Toxicité aiguë:· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**2579-20-6 1,3-cyclohexylènebis(méthylamine)**

Oral	LD50	700 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	1700 mg/kg (rabbit)

100-51-6 Alcool benzylique

Oral	LD50	1040 mg/kg (mouse)	
		1040 mg/kg (rabbit)	
		1230 mg/kg (rat)	
Dermique	LD50	2000 mg/kg (rabbit)	
		Inhalatoire	LC50/4 h
		LC50/4h	> 4,18 mg/m3 (rat)
		LC50/8h	1000 ppm (rat)
		LC50/48h	645 mg/l (goo)

· Effet primaire d'irritation:· de la peau:

Effet corrosif sur la peau et les muqueuses.

· des yeux:

Effet fortement corrosif.

· Sensibilisation:

Sensibilisation possible par contact avec la peau.

· Indications toxicologiques complémentaires:

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants:

Nocif

Corrosif

Irritant

L'absorption orale du produit a un fort effet corrosif sur la cavité buccale et le pharynx et présente un danger de perforation du tube digestif et de l'estomac.

· Sensibilisation

Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

12 Informations écologiques· **Toxicité**· Toxicité aquatique:**2579-20-6 1,3-cyclohexylènebis(méthylamine)**

EC50	90 mg/l (pseudomonas putida)
LC50	130 mg/l (Leuciscus idus)

100-51-6 Alcool benzylique

EC50	79 mg/l (Scenedesmus quadricauda)
EC50/16h	658 mg/l (pseudomonas putida)
EC50/24h	400 mg/l (daphnia magna)
EC50/30min	71,4 mg/l (Photobac. phosphoreum)
	400 mg/l (pseudomonas putida)
EC50/96h	640 mg/l (Scenedesmus pluvialis)
IC5/96h	640 mg/l (Scenedesmus quadricauda)
LC50/96h	10 mg/l (Iepomis macrochirus)
	460 mg/l (Pimephales promelas)

(suite page 8)

Nom du produit: Akepox 1005 Composant B

(suite de la page 7)

Autres indications écologiques:

- Indications générales: Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations. Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant

Résultats des évaluations PBT et VPVB

- PBT: Non applicable.
- vPvB: Non applicable.

13 Considérations relatives à l'élimination**Méthodes de traitement des déchets**

- Recommandation: Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Catalogue européen des déchets

20 00 00	DÉCHETS MUNICIPAUX (DÉCHETS MÉNAGERS ET DÉCHETS ASSIMILÉS PROVENANT DES COMMERCES, DES INDUSTRIES ET DES ADMINISTRATIONS), Y COMPRIS LES FRACTIONS COLLECTÉES SÉPARÉMENT
20 01 00	fractions collectées séparément (sauf section 15 01)
20 01 27*	peinture, encres, colles et résines contenant des substances dangereuses

Emballages non nettoyés:

- Recommandation: Les emballages contaminés doivent être vidés au maximum et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.

14 Informations relatives au transport**Transport par terre ADR/RID (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) (transfrontalier):**

- Classe ADR/RID (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train): 8 (C7) Matières corrosives.
- Indice Kemler: 80
- No ONU: 2735
- Groupe d'emballage: II
- Étiquette de danger: 8
- Nom d'expédition des Nations unies: 2735 POLYAMINES LIQUIDES, CORROSIVES, N.S.A. (1,3-cyclohexylènebis(méthylamine), BENZYLDIMÉTHYLAMINE)
- Quantités limitées (LQ): LQ22
- Catégorie de transport: 2
- Code de restriction en tunnels: E

Transport maritime IMDG (ordonnance sur le transport de produits dangereux):

- Classe IMDG: 8
- No ONU: 2735
- Label: 8
- Groupe d'emballage: II
- No EMS: F-A,S-B
- Marine Pollutant: Non

(suite page 9)

FR

Nom du produit: Akepox 1005 Composant B

(suite de la page 8)

· <u>Segregation groups</u>	Alkalis
· <u>Désignation technique exacte:</u>	POLYAMINES, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. (1,3-Cyclohexanedimethanamine, BENZYLDIMETHYLAMINE)

· **Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR:**

· <u>Classe ICAO/IATA:</u>	8
· <u>No ID ONU:</u>	2735
· <u>Label</u>	8
· <u>Groupe d'emballage:</u>	II
· <u>Désignation technique exacte:</u>	POLYAMINES, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. (1,3-Cyclohexanedimethanamine, BENZYLDIMETHYLAMINE)

· "Règlement type" de l'ONU:	UN2735, POLYAMINES LIQUIDES, CORROSIVES, N.S.A., 8, II
· Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Attention: Matières corrosives.

* **15 Informations réglementaires**· **Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

· <u>Prescriptions nationales:</u>	
· <u>Indications sur les restrictions de travail:</u>	Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes. Respecter les limitations d'emploi pour les femmes enceintes et pour celles qui allaitent.
· <u>Classe de pollution des eaux:</u>	Classe de pollution des eaux 2 (Classification propre): polluant.
· <u>VOC EU</u>	252,7 g/l
· Évaluation de la sécurité chimique:	Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

* **16 Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· <u>Phrases importantes</u>	Les phrases H et R du chapitre 2 et 3 se trouvent ici dans toute leur longueur. Le marquage du produit se trouve en chapitre 2.
	H226 Liquide et vapeurs inflammables.
	H302 Nocif en cas d'ingestion.
	H312 Nocif par contact cutané.
	H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
	H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
	H332 Nocif par inhalation.
	H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
	R10 Inflammable.
	R20/21/22 Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
	R20/22 Nocif par inhalation et par ingestion.
	R22 Nocif en cas d'ingestion.
	R34 Provoque des brûlures.

(suite page 10)

Nom du produit: Akepox 1005 Composant B

(suite de la page 9)

R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Service établissant la fiche technique:**Contact:**

Laboratoire
Dieter Zimmermann
Elke Hake
Fon ++49 (0)911 64296-59
@mail E.Hake@akemi.de

Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)
ICAO: International Civil Aviation Organization
ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organization" (ICAO)
GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent